

PROJET D'ACCUEIL

Ecole Communale

AUORE



Ecole Aurore

Rue Maurice Van Rollegheem, 4

1090 Bruxelles (Jette)

1. Type d'accueil organisé :

Service d'accueil extrascolaire « Ecole AURORE » agréé par l'O.N.E dans le cadre du Décret Accueil Temps Libre

Accueil du matin de 7h30 à 8h15

Accueil du midi de 12h05 à 13h15

Accueil du soir de 15h30 à 18h00 (le mardi de 15h20 à 18h00)

Accueil du mercredi : De 12h00 à 18h00 en maternelle (accueil, M1 et M2)

De 12h00 à 14h00 & de 16h00 à 18h00 en M3 et primaire

De 14h00 à 16h00 : activités parascolaires organisées par un opérateur externe (CFS - Centre de Formation Sportive) défini par le P.O. pour les enfants de M3 et primaire (information via l'école en début d'année scolaire).

Durant certains congés scolaires, un accueil centralisé est organisé de 7h30 à 18h00 pour les élèves de maternelle et primaire des écoles communales jettoises, sur inscription. Les informations sont fournies aux parents avant chaque accueil.

2. Organisation intérieure

- *Ecole AURORE Rue Maurice Van Rollegheem ,4 à 1090 Jette*
- *Directrice : Madame Sabine Van Schepdael*
- *Tel : 02/478.89.19 Fax : 02/478.65.52*
- *Email : aurore@jette.brussels*
- *Site web : en construction*
- *Association des parents: www.a pea-aurore.be*
- *Responsable des accueillants : en cours de désignation*
- *Gsm : info à suivre*
- *E-mail accueil :info à suivre*
- *Gsm Accueil en cas de retard le soir : 0499/77.30.35*

3. Contexte institutionnel dans lequel s'insère l'organisation de l'accueil

Pouvoir organisateur : le Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Jette.

4. Participation financière des personnes responsables de l'enfant.

La participation financière est décidée par le Conseil communal dans le respect du Décret ATL (Accueil Temps Libre). L'information est disponible sur le site de la commune (www.jette.be) ou auprès de la responsable des accueillants.

5. Taux d'encadrement pratiqué :

Le taux d'encadrement est en accord avec le Décret ATL.

L'équipe d'accueillants est composée de 13 accueillants.

7 accueillants en maternelle pour un maximum de 20 enfants.

6 accueillants en primaire pour un maximum de 25 enfants.

6. Qualification du personnel :

Le P.O. veille à ce que la formation professionnelle du personnel accueillant soit en accord avec le Décret ATL.

7. Description des choix méthodologiques ainsi que des actions concrètes mis en œuvre pour tendre vers les objectifs du code de qualité.

PRINCIPES PSYCHOPEDAGOGIQUES

*Art. 2 : Afin de réunir pour chaque enfant les conditions d'accueil les plus propices à son développement intégré sur les plans physique, psychologique, cognitif et social, le milieu d'accueil **préserve et encourage le désir de découvrir de l'enfant en organisant des espaces de vie adaptés à ses besoins, en mettant à sa disposition du matériel et en lui donnant accès à des activités, le cas échéant, diversifiées.***

Méthodes et actions mises en place :

*L'accueil concilie « vie familiale et vie professionnelle ». Les parents savent que leurs enfants sont en de « bonnes mains ».

*Nous développons un accueil personnalisé pour chaque enfant, en fonction de ses besoins.

En maternelle, le matin, nous privilégions un accueil tout en douceur.

*Nous accueillons les enfants de l'école AURORE au sein de 2 infrastructures scolaires (Aurore primaire et Aurore maternelle)

-En primaire : les locaux ne sont pas exclusivement réservés à l'accueil : Nous occupons le réfectoire, les classes, les 2 cours de récréation avec préau.

-En maternelle : idem qu'en primaire : l'accueil occupe les classes, le réfectoire, et les 3 cours de récréation dont 2 possèdent un bac à sable, et la 3^{ème} un module toboggan.

En plus de cette infrastructure, nous possédons des espaces verts : un poulailler, une mare, une ruche, un verger, un jardin des senteurs, un coin à plantes mellifères et des potagers.

*Lors de l'accueil, nous mettons à disposition des enfants, différents coins d'activités :

-des jeux éducatifs, de coopération, de cartes, de société,...

- des jeux de construction : Blocs en bois, briques « LEGO », « Kapla », « K'nex »,...

-des magasins, des maisons de poupées, des garages, ...

-coin lecture, puzzles, contes, chansons.

-activités manuelles : bricolage, peinture, dessins, scrapbooking, etc..

* Nous privilégions les activités en plein air dès que le temps le permet.

En maternelle, nous avons à disposition des trottinettes, vélos, tricycles, ballons, toupies, échasses, bacs à sable, un module toboggan, un mur d'escalade, des tables « pique-nique »...

En primaire :- dans la cour principale, les enfants peuvent jouer au football, au basket-ball (suivant un règlement écrit en collaboration avec les enfants)

-dans la petite cour : jeux calmes : cordes, élastiques, billes, marelles de toutes sortes, etc...

Les locaux sont bien chauffés et disposent de nombreuses fenêtres. Ils sont équipés de tables et chaises en fonction des âges des enfants, de matériels didactiques divers. Les toilettes avec lavabos se trouvent à proximité des locaux.

Durant l'accueil, les accueillants disposent d'un numéro de gsm (0499/77.30.35) pour pouvoir être avertis par les éventuels retardataires du soir ainsi qu'un classeur comprenant les fiches d'identification des élèves.

Pistes d'amélioration à investiguer :

Pour l'extérieur :

- redessiner les marquages au sol, changement & aménagement des bacs à sable (changement du sable tous les ans), ajouter des modules de jeux, un espace « découverte nature ».
- Dans la cour des tilleuls, établir un règlement afin de mieux organiser les différentes activités (parcours vélos, jeux calmes,...)& en collaboration avec l'équipe éducative.

Pour l'intérieur :

- des locaux réservés à l'accueil et adaptés aux différentes activités, plus de matériel de base (bricolage : crayons, marqueurs, feuilles de dessins, colle,...) et matériel spécifique.

Art. 3. : Le milieu d'accueil veille à la qualité de la relation des accueillant(e)s avec l'enfant.

Art. 4. : Le milieu d'accueil permet à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément et favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie.

Méthodes et actions mises en place :

*Depuis plusieurs années, la commune a mis en fonction des responsables d'accueillants dans chaque école, ce qui permet de privilégier le dialogue avec les parents, les accueillants et toute l'équipe éducative.

*Des réunions sont organisées par la responsable, tous les mois avec l'équipe d'accueillants, le coordinateur ATL, et la direction afin d'évaluer le fonctionnement des activités ainsi que de partager toute suggestion pour améliorer l'organisation générale de l'accueil.

*Nous pratiquons un accueil actif, relationnel et personnalisé avec l'enfant et ses parents. Nous sommes à l'écoute et nous communiquons tous les jours avec les différents partenaires.

*Nous avons pour rôle d'apporter une disponibilité, une écoute personnalisée, une attention adaptée à chacun des enfants.

*Chaque groupe a dans la majorité des cas «un accueillant de référence » durant les différents moments de la journée: nous privilégions le domaine relationnel avec chaque enfant afin de permettre des échanges chaleureux à chaque instant. Ceci afin de minimiser le nombre d'intervenants que l'enfant côtoie sur une journée.

*Nous associons les enfants dans l'élaboration des règles de vie en groupe et au respect de celles-ci (exemple : apprendre à manger en groupe dans un réfectoire, apprentissage du respect du matériel, la propreté des lieux, tri des déchets,...)

*Nous donnons aux enfants des responsabilités afin de favoriser leur autonomie et leur personnalité. (rangement des jeux, aider les plus petits lors des déplacements,...)

Art. 5. : Le milieu d'accueil contribue au développement de la socialisation de l'enfant. Tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération.

Méthodes et actions mises en place :

*Lors des activités, les enfants participent activement à la vie en groupe, nous veillons au respect des règles de vie, au respect d'autrui.

*Notre devise pour les activités: « Nous proposons, les enfants disposent ».

*Les activités : durant l'accueil, nous proposons surtout des activités ludiques ou éducatives (sans interférer dans le domaine scolaire) afin de rendre l'accueil plus actif. A d'autres moments, les enfants pourront choisir, entre participer à l'activité ou s'occuper librement, ils évoluent et exploitent librement les jeux qui leur sont proposés. Les consignes sont rappelées avant l'installation de chaque jeu.

*nous organisons durant les heures de classes, un conseil des enfants avec les délégués des classes afin d'améliorer l'accueil extra-scolaire.

*Depuis cette année, toute l'équipe éducative, en partenariat avec l'Equipe Mobile de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a reconsidéré la fiche de comportement pour que celle-ci soit en cohérence avec le temps scolaire et le temps libre.

Pistes d'amélioration à investiguer :

* Tenir compte des décisions prises lors des conseils d'école (équipe éducative)

* Tenir compte des décisions prises lors des conseils des enfants.

* Pendant les temps d'échange, utiliser « le bâton de parole ».

* Avoir des groupes plus petits pour être en adéquation avec ceux-ci.

ORGANISATION DES ACTIVITES ET SANTE

Art. 6. : Le milieu d'accueil organise les groupes d'enfants de manière à offrir des conditions propices tant au bon déroulement des activités qu'à l'établissement d'une relation de qualité avec l'accueillant(e) et à la prise en compte des besoins et attentes des enfants.

Méthodes et actions mises en place :

*L'organisation de l'accueil :

-En maternelle : *Le matin : de 7h30 à 8h15

A 7h30 : La journée commence

Un accueillant accueille les parents & les enfants à la porte de l'école maternelle

-3 groupes dans 3 classes : 1) les enfants de l'accueil + du 1^{er} degré

2) les enfants du 2^{ème} degré

3) les enfants du 3^{ème} degré

- En cas de pluie, nous partageons les groupes et nous poursuivons l'accueil dans les classes

-En cas de beau temps, nous en profitons pour aérer nos petits loustics.

*Le midi : de 12H05 à 13h30

-« Cantine chaude » : dans le réfectoire.

-« Repas tartines » : dans les classes.

Après le repas : possibilité de sieste pour les enfants des classes d'accueil et M1.
Pour les autres enfants : activités, jeux libres dans les classes ou dans les cours de récréation.

*Le soir : de 15h30 à 18h00

De 15h30 à 17h30 -Plateau du bas : les enfants de l'accueil & M1

-Plateau du haut : les enfants de M2 & M3

De 17h30 à 18h : 2 accueillants, nous regroupons les enfants qui restent à l'accueil

A 18h : la journée, bien remplie, est finie.

La salle de psychomotricité et la salle de gymnastique sont accessibles pour l'accueil extra-scolaire
Les différents ateliers sont : par exemple : Multisport-Jeux rythmiques- psychomotricité-danse, animés par les accueillants (quand les conditions le permettent).

-En primaire : * Le matin : de 7h30 à 8h15

A 7h30 : La journée commence

Un accueillant accueille les enfants à l'entrée principale de l'école, les enfants rejoignent seul le réfectoire primaire où 2 accueillants les attendent, un 3^{ème} accueillant arrive à 7h45

A 8h, lorsque le groupe de primaire devient trop important, les enfants descendent dans la cour de récréation

*Le midi : de 12h05 à 13h15

Etant donné le nombre important d'enfants qui restent à l'école durant le temps du midi, nous avons dû organiser 2 services de repas :

1^{er} service : les enfants de la 1^{ère} année à la 3^{ème} année

De 12h15 à 12h45 « Cantine chaude » au réfectoire

« Repas tartines » : dans les classes

De 12h45 à 13h15 : tous ces groupes se retrouvent dans les 2 cours de récréation, les enfants peuvent jouer à la balle (football ou basket-ball) + jeux calmes dans l'autre cour.

2^{ème} service : les enfants de la 4^{ème} année à la 6^{ème} année

De 12h15 à 12h45 : jeux dans la cour (idem que le 1^{er} service)

De 12h45 à 13h15 : « Cantine chaude » au réfectoire

« Repas tartines » : dans les classes

A 13h15, tous les enfants se retrouvent dans les 2 cours de récréation et sous la surveillance des professeurs et des accueillants.

*Le soir : De 15h30 à 18h00

De 15h30 à 15h40 : tous les enfants qui restent à l'accueil jouent dans la cour.

De 15h40 à 18h00 : Les enfants participent à des activités mises en place par les accueillants, soit en classe, soit dans la cour (jeux libres).

Un espace dédié aux travaux scolaires est proposé aux enfants durant la période d'accueil.

La salle de psychomotricité & la salle de gymnastique sont accessibles pour l'accueil primaire.

Les différents ateliers sont, par exemples : Multisport-Jeux rythmiques- danse & Basket-ball, animés par les accueillants (quand les conditions le permettent).

A 17h30, tous les groupes se rejoignent soit au réfectoire, soit dans la cour principale.

A 18h : la journée, bien remplie, est finie.

Pour la sécurité des enfants, un accueillant reste de 15h30 à 18h, à la porte d'entrée pour accueillir les parents qui viennent chercher leur(s) enfant(s)

Pistes d'amélioration à investiguer :

*Pour l'accueil du matin en maternelle : chaque enfant dans sa classe afin de faciliter la vie des parents et des accueillants sans devoir effectuer des trajets inutiles.

* Pour l'accueil du soir en maternelle : 15 minutes à l'avance pour les accueillants afin de mieux organiser l'accueil et surtout d'accroître la sécurité. Cette modification permettrait un meilleur échange d'information entre les professeurs & les accueillants.

Art. 7. : *Le milieu d'accueil veille, dans l'organisation des activités, à faire place à l'initiative de chacun des enfants et à préserver la notion de temps libre, particulièrement lorsque la période d'accueil fait suite à des activités pédagogiques.*

Méthodes et actions mises en place :

*Nous proposons des activités diversifiées quotidiennement. Les enfants ont la possibilité de gérer eux-mêmes l'organisation de leurs activités. S'ils le souhaitent, ils peuvent prendre part aux diverses animations ; Ils ont la possibilité de s'isoler pour se reposer ou encore s'amuser seuls ou entre amis.

*Les accueillants définissent avec les enfants des règles de vie. Celles-ci reprennent les règles à respecter ainsi que les interdits. (cfr **ROI**)(Règlement d'Ordre Intérieur de l'école).

Pistes d'amélioration à investiguer :

* Laisser le choix aux enfants !!!

Art. 8. : *Le milieu d'accueil, dans une optique de promotion de la santé et de santé communautaire, veille à assurer une vie saine aux enfants.*

Méthodes et actions mises en place :

*Nous proposons un rythme adapté à chaque groupe d'enfants.

*Nous privilégions les activités en plein air.

*La commune de Jette a instauré depuis plusieurs années une « Commission-Repas » en collaboration avec l'organisme des repas (Les cuisines Bruxelloises). Des accueillantes-Référentes y participent afin de donner leur avis sur la composition des repas et sur la qualité de ceux-ci.

*Les locaux sont nettoyés, chauffés & aérés tous les jours.

*Nous avons installés des fontaines à eau dans la cour de récréation de l'école primaire afin de permettre aux enfants de se désaltérer en toute circonstance.

*Certains accueillants ont suivi une formation « 1ers soins : Bosses & bobos » afin d'assurer les premiers soins nécessaires en cas d'accident. Pour cela, une pharmacie est disponible sur chaque implantation. Certains d'entre eux, ont également suivi la formation « Incendie ».

Pistes d'amélioration à investiguer :

*améliorer la propreté des locaux, des sanitaires & des cours de récréation.

* Responsabiliser les parents sur l'équilibre des repas et la conservation des aliments (petit frigo box en été)

* Formation « Incendie »et « Secourisme » pour toutes les accueillants.

- * Placement de fontaine à eau (en maternelle).
- * Faire laver plus souvent les mains des enfants.

Art. 9. : Le milieu d'accueil évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, la race ou l'origine socioculturelle et socioéconomique à l'encontre des enfants, des personnes qui les confient et des accueillant(e)s.

Art. 10. : Le milieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence.

Art. 11. : Le milieu d'accueil met tout en œuvre pour que son accès ne soit pas limité par le montant de la participation financière éventuellement demandée aux personnes qui confient l'enfant

Art. 12. : Le milieu d'accueil veille à l'égalité des chances pour tous les enfants dans la gestion des activités et/ou de la vie quotidienne

Méthodes et actions mises en place :

*Le rôle de «l'accueillante Référente »est également celui d'informer les parents des différents tarifs appliqués par l'administration communale de Jette, afin de permettre à tous de participer aux accueils extra-scolaire.

*Les groupes sont constitués de toutes confessions, de toute culture, nationalité et sexe : Nous accueillons les enfants sans discrimination.

*Nous respectons les différences de chacun au sein des activités, aucune conviction religieuse et philosophique n'est mise en pratique.

*Nous privilégions l'apprentissage des « Us et Coutumes » par le biais d'activités socioculturelles diverses

*Dans notre école, un projet « DAS » est en place : il accueille les enfants gratuitement à diverses activités : jeux de langage (en Fr pour les élèves dont la langue maternelle est différente du français), néerlandais, méthodologie ,Qi Gong, zoothérapie.

*Des partenaires extérieurs viennent élargir l'éventail des activités proposées. Ces activités sont donc payantes : Par exemple: multisport, loisirs créatifs, Hip-Hop,....

Pistes d'amélioration à investiguer :

* Organisation de goûter multi-culturel durant l'accueil du soir (avec l'aide des parents)

* Projet pour l'accueil : Développer la différence (thème)

ENCADREMENT

Art. 13. : Le milieu d'accueil veille à ce que l'encadrement soit assuré par du personnel qualifié qui ait les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du type d'accueil organisé.

Art. 14. : Le milieu d'accueil encourage les accueillant(e)s, quelle que soit la qualification de base de ceux(celles)-ci, à suivre une formation continue relative au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux connaissances en matière de développement de l'enfant.

Méthodes et actions mises en place :

*Annuellement, les accueillants doivent suivre des formations (formation de base accueil extra-scolaire, formation continue...). Ces formations se déroulent, soit sur site propre avec d'autres accueillants de la commune, soit en délocalisation et en immersion avec des accueillants d'autres communes.

Chaque accueillant possède un classeur « Mon carnet de bord », afin de l'aider dans son parcours professionnel et dans sa recherche de formation.

*Instauration de réunions mensuelles : moments d'échanges et de réflexions entre les membres de l'équipe de l'accueil (Référente, accueillants, coordinateurs ATL & direction) afin de promouvoir l'échange d'idées et de compétences.

*concertation avec l'équipe pédagogique.

*Deux réunions annuelles entre enseignants et accueillants (hors présence des enfants) pour assurer une meilleure coordination des forces.

Pistes d'amélioration à investiguer :

*Organiser des rencontres avec des personnes ressources extérieures, spécialistes de l'accueil de l'enfant, qui pourraient aider à trouver des solutions à des situations pratiques difficiles ;

*Investiguer la possibilité d'instaurer, ponctuellement, des moments d'échanges et de réflexions avec les équipes d'accueillants d'autres lieux. Ce, notamment afin de promouvoir l'échange d'idées et de compétences fait via les formations

*Développer, par l'application du décret du 3 juillet 2003 relatif à l'accueil durant le temps libre, le suivi de formations continues répondant à des désirs personnels ou à des besoins spécifiques (secourisme, communication, gestion des émotions, gestion de situations pratiques par les jeux de rôles, psychologie et développement de l'enfant...);

*S'informer des diverses formations proposées et des alternatives aux formations organisées en résidentiel pour les accueillants qui ne peuvent pas se soumettre aux modalités pratiques de ces dernières.

RELATIONS DU MILIEU D'ACCUEIL AVEC LES PERSONNES QUI CONFIENT L'ENFANT ET AVEC L'ENVIRONNEMENT

Art. 15. : Le milieu d'accueil veille à concilier les notions d'accueil et de garde en proposant un service qui rencontre les besoins de l'enfant tout en répondant à la demande des personnes qui le confient .

Art. 16. : Le milieu d'accueil informe les personnes qui confient l'enfant de son projet et s'informe des attentes de celles-ci. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles tant psychologiquement que physiquement pour leurs occupations, que celles-ci soient d'ordre professionnel ou non.

Art. 17. : Le milieu d'accueil établit avec les personnes qui confient l'enfant une relation qui développe et encourage la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant.

Art. 18. : Le milieu d'accueil prend en compte, dans la façon dont l'accueil est organisé et dans la conception et la mise en oeuvre des activités, les caractéristiques sociales, culturelles, économiques et environnementales du milieu de vie de l'enfant accueilli, en tenant compte des situations particulières.

Méthodes et actions mises en place :

*Pratique d'un horaire répondant aux besoins de la grande majorité des parents ;

*Absence d'interruption entre les temps scolaires et les temps d'accueil ;

*Stabilité de l'offre et de l'horaire de l'accueil ;

*Offre d'une solution alternative en cas de fermeture de l'accueil scolaire. Lors des fermetures durant les vacances de Pâques et d'Eté, les parents sont invités à inscrire leur enfant auprès d'opérateurs extérieurs

*Information faite aux parents, dès la rentrée scolaire, des horaires de fonctionnement et des congés scolaires.

*Adaptation des moyens d'information aux parents. Les échanges oraux (formels ou informels) sont privilégiés. La lecture ou la traduction orale des avis écrits peuvent être assurées par l'équipe d'accueil

*Possibilité offerte aux parents de bénéficier du temps nécessaire afin de quitter ou de retrouver son enfant dans les meilleures conditions. Le parent est autorisé à pénétrer dans les locaux d'accueil et à y prendre le temps d'y installer son enfant.

*Echanges quotidiens entre parents et accueillants. Cette rencontre est l'occasion d'en apprendre mutuellement sur l'enfant (le déroulement de la journée à l'école, le vécu au sein de la famille...) et de faire le lien entre les parents et les autres intervenants de l'école (direction, enseignants) ; tout en tenant compte du secret professionnel et de la vie privée.

*Echanges entre l'équipe enseignante et l'équipe accueillante afin d'améliorer le lien entre l'école et la famille. Les accueillants sont tenus informés des événements importants de la journée de l'enfant afin d'en informer les parents. Ces échanges entre équipes se réalisent tant lors de l'entrée que de la sortie de classe.

Pistes d'amélioration à investiguer :

*Améliorer l'information des parents en ce qui concerne les solutions alternatives sur les opérateurs agréés. L'information devrait être plus complète et faire état du cadre, des activités proposées et des repas inclus. La diffusion de l'information pourrait passer par une expo photos ou la projection d'un petit film à l'occasion d'une réunion des parents.

Art. 19. : Le milieu d'accueil favorise les relations avec les collectivités et associations locales.

Méthodes et actions mises en place :

*Diffusion d'informations auprès des familles sur les activités organisées par les associations locales, sous forme de flyers distribués ou d'affiches aux valves de l'école.

Pistes d'amélioration à investiguer :

*Investiguer les possibilités et les modalités d'un partenariat avec les associations locales afin de diversifier davantage les types ou lieux d'activités et de promouvoir les échanges entre travailleurs de structures d'accueil différentes.